



Province de Liège

Commune de Burdinne

4ème division Section A

Anciennement Oteppe Parcelles 174W, 174Y et 174Z

Plan de division

Rue Goria, 9

le soussigné,

Grégoire-Henri LEFEBVRE, Géomètre Expert, légalement admis et assermenté en cette qualité près du Tribunal de Première Instance séant à Mons, immatriculé aux Conseils Fédéraux sous le numéro GEO 141.285, ayant mes bureaux Route de Ramillies, 4 à 5310 Eghezée, déclare :

- avoir agi à la rêquete de Mr et Mme MAHAUX, propriétaires des parcelles objets de la présente division.
- avoir procédé au mesurage des parcelles sise Rue Goria, 9 à 4210 Burdinne, cadastrées Commune de Burdinne 4 DIV / OTEPPE, section A, n°174Y, 174Z et 174W.
- ne pas avoir retrouvé de borne existante.

Documents consultés et remise de limite.

- Les limites entre les points 220, 221, 210, 209 et 208, soit les limites de la parcelle 174W, ont été rétablies suivant le plan dressé en date du 24 septembre 2013, par le Géomètre VERBOIS, enregistré sous le n°61047-10027.
- La limite entre les points 202, 203, 204, 205, 206 et 207 a été rétablie suivant les alignements de bâtiments mesurés sur place, tel que repris dans le croquis de mutation n°3 de l'année 1958, laissant les pignons de bâtiments existants entre ces points, privatif au LOT 3. Discordance entre le croquis de mutation susmentionné et le plan dressé par le Géomètre BOUCHAT, dressé en date du 19 février 1974, enregistré sous le n°61047-22, la situation reprise au croquis de mutation a été préférée, puisque correspondant à la situation de fait.
- La limite entre les points 214, 215, 216, 217, 218, 219 et 220 a été rétablie suivant les alignements de bâti mesurés sur place, laissant le pignon entre les points 214 et 215 privatif au LOT 1, le mur entre les points 215 et 216 mitoyen, le pignon ente les points 216 et 217 mitoyen jusqu'à l'héberge et le mur entre les 218, 219 et 220 privatif à la parcelle 176E.

Les limites de propriété, bien que présumées exactes, ne font pas ici l'objet d'un bornage contradictoire.

Création de quatre nouvelles entités :

LOT 1 composé des parcelles 174Wpie et 174Ypie, représenté par le polygone ayant pour sommets les points 200-213-214-215-216-217-218-219-220-221-210-211-212-200, pour une superficie de **4a 13ca** (sous teinte rouge).

LOT 2 composé des parcelles 174Zpie, 174Wpie, et 174Ypie, représenté par le polygone ayant pour sommets les points 200-201-202-203-204-205-206-207-208-209-210-211-212-200, pour une superficie de **8a 52ca** (sous teinte bleue).

Note de servitude :

Néant.

 Réf dossier : 2025-265
 Plan n° 2025-265_P01
 Echelle : 1/250
 Page : 1/2

 Levé le 05-25
 Mesuré par AdH
 Dessiné par AdH
 Contôlé par GHL
 PRECAD : 61047-10100



Dressé le 09 septembre 2025

Grégoire-Henri LEFEBVRE GEO 141.285

BELGEI SRL Rue Achille Descamps, 9 à 7382 Audregnies Route de Ramillies, 4 à 5310 Eghezée Email : info@belgei.be tél : +32 472 45 84 38

